

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

OBJET :

**Aménagement de sécurité
Rue de la République
Entrée Nord**

**Répartition du produit
des amendes de police**

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 10/03/2023.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 10/03/2023.

Le Maire,

Pierre METZGER.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Affiché le

ID : 063-216300210-20230301-2023_013-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2023/013 du 1er mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Monsieur David ESPECHE ;

Excusés : Mesdames Isabelle DE ARAUJO, Christelle REUGE, Messieurs Julien LACOUR, André FEUNTEUN ;

Procurations : de Isabelle DE ARAUJO à Monsieur Pierre METZGER, de Madame Christelle REUGE à Madame Ludivine FERNANDEZ, de Monsieur Julien LACOUR à Monsieur Stéphane KIHÉLI, de Monsieur André FEUNTEUN à Monsieur Yves CHAMBON ;

Secrétaire de séance : Madame Christine CHAUVANET.

La vitesse excessive des véhicules sur la route départementale n°797 en entrée d'agglomération a conduit la commune à réaliser un aménagement de sécurité sur l'entrée Sud de cet axe.

Pour compléter le dispositif, le même type d'aménagement est nécessaire sur l'entrée Nord, il s'agirait d'une écluse et d'un cheminement piéton.

Le devis estimatif du conseil départemental s'élève à 26 966 euros hors taxes.

Ces travaux sont finançables à hauteur 50% du montant hors taxe de l'aménagement, soit 13 483 euros hors taxes, en considération du plafonnement de l'aide, le montant maximal envisagé s'établirait à 7 500 euros.

L'autofinancement de la commune s'établirait à 23 359,20 euros toutes taxes comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- procédera aux inscriptions comptables de cette opération au budget prévisionnel 2023,
- charge Monsieur le maire à solliciter l'aide financière au titre de la répartition des amendes de police.